

SwissBeton

Fachverband für Schweizer Betonprodukte
Association pour les produits suisse en béton

A toutes les entreprises affiliées à la CCT pour l'industrie suisse des produits en béton

Hunzenschwil, le 14 décembre 2015

CCT / résultat des négociations de salaires pour 2016

Mesdames et Messieurs

Les partenaires sociaux SwissBeton, UFPB, UNIA et SYNA se sont mis d'accord, après trois séances de tractations intensives, sur le fait que les salaires resteront inchangés pour l'année 2016.

En outre, aucune modification des salaires minimaux n'a été décidée par les partenaires sociaux.

Les salaires minimaux restent inchangés.

- Employés non qualifiés CHF 4'000.-*
- Employés qualifiés CHF 4'100.-
- Professionnels de la branche: resp. salaire pratiqué dans la branche,
au moins CHF 4'350.-

* Lors d'un nouvel engagement, le salaire peut être inférieur de Fr. 200.- durant la première année de service.

Contributions d'exécution (contributions professionnelles)

Les contributions d'exécution restent inchangées:

- Contribution de l'employeur **CHF 6.00** par mois par employé soumis à la convention
- Contribution de l'employé **CHF 17.00** par mois
- Les apprentis constructeurs d'éléments préfabriqués versent **CHF 5.00** par mois

Le résultat des négociations de salaires fera l'objet d'une déclaration de force obligatoire.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Meilleures salutations

**Pour la délégation des négociations CCT
pour l'industrie suisse des produits en béton**



Regula Bachofner, Directrice d'entreprise